

Le Deux Juin an mil huit cent soixante-quatorze, à dix heures du soir

ACTE DE MARIAGE de Florentin, albert. Blaise

Bouisson

âge de vingt sept ans, né à Camps département de la Var le trois du mois de Février mil huit cent quarante sept profession de cultivateur domicilié à La Garde département de la Var fils majeur de Bruno Jean, signeur Bouisson, profession de cultivateur et de domicilié à La Garde département de la Var et de

*Mariage de Bouisson et Kouries*

Augustine, Françoise Kouries

Agée de vingt quatre ans, née à Evreux département de la Var le vingt six du mois de Juillet mil huit cent quarante neuf profession de cultivateur domiciliée à La Garde département de la Var fille majeure de Jean Baptiste Kouries profession de cultivateur domicilié à La Garde département de la Var et de Marie Anne, épouse de son époux, sans profession domiciliée à La Garde, le père et la mère ses parents et consentants.

- Les actes préliminaires sont: 1° La publication de mariage, faites par nous, dans l'église de la Communauté de La Garde et vingt quatre heures, mil huit cent soixante quatorze, conformément aux articles de la loi du 20 Mars 1801, et affichées pendant le délai voulu par la loi. 2° Le contrat de mariage de naissance du futur époux. 3° Le contrat de mariage de naissance de la future épouse.

et le tout en forme, y de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V, livre premier du Code Civil sur le mariage, concernant les droits et devoirs respectifs des époux.

Et de même suite, sur notre interpellation, conformément à l'article 75 du Code Civil, modifié par la loi du 18 juillet 1836, les futurs époux, et les personnes qui ont assisté le mariage

ont déclaré qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage N° à la date du de mois de mil huit cent soixante par devant M° notaire à département de

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un Augustine Françoise Kouries, et l'autre Florentin albert Blaise, Bouisson.

Le tout en présence de femme Kouries domiciliée à La Garde département de la Var âgée de vingt six ans profession de cultivateur

de Charles Fédès domicilié à Camps département de la Var âgée de vingt deux ans profession de cultivateur

de Jacques Gélus, mari domicilié à Evreux département de la Var âgée de cinquante huit ans profession de cultivateur

Et de Jean Baptiste Esprit domicilié à La Garde département de la Var âgée de vingt quatre ans profession de cultivateur non parent ni allié du futur époux

Après quoi, nous, après avoir lu les articles de la loi, que lesdites parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune et qui a été signé avec moi, par le futur et la future, les deux seulement les autres parties ayant déclaré n'y avoir rien à faire par nous, ce que nous avons enregistré des huit mots requis.

Joseph Bouisset Kouries Alceste Niall Gayequiere Esprit

et le tout en forme, y de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V, livre premier du Code Civil sur le mariage, concernant les droits et devoirs respectifs des époux.